Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENTRÉE EN FONCTION DU NOUVEAU COMMANDANT DE LA POLICE CANTONALE

Quatre axes pour la sécurité cantonale

A l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau commandant de la police cantonale, Jacques Antenen, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a rappelé quelques-uns de ses principaux objectifs en matière de sécurité: la lutte contre la délinquance juvénile, la cybercriminalité, les chauffards et l'introduction d'un code de déontologie pour les policiers.

Accompagnée du nouveau commandant de la police cantonale, Jacques Antenen, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a rappelé quelques-uns de ses principaux objectifs pour répondre aux besoins sécuritaires des habitants du canton.

La lutte contre la délinquance juvénile: la Brigade des mineurs et moeurs (BMM) et la division prévention de la criminalité de la police cantonale ont été renforcées. Ces entités pourront ainsi intensifier leurs actions dans le domaine de la prévention et de l'intervention ainsi que leur collaboration aux réseaux PUERO qui, sous l'égide des préfets, instaurent des actions coordonnées concernant les jeunes délinquants impliquant les différents partenaires.

La lutte contre la cybercriminalité: le travail conjoint avec la Confédération doit s'intensifier encore afin d'obtenir l'aide de pays étrangers, en particulier dans le domaine de la lutte contre la pédophilie sur internet.

La lutte contre les comportements dangereux sur la route: de nouvelles opérations « coups de poing » contre les chauffards seront organisées et des radars fixes introduits sur les routes cantonales et dans les localités. Une nouvelle procédure est par ailleurs entrée en vigueur (accords de Paris) qui permettra d'identifier plus rapidement les conducteurs français ayant commis une infraction routière afin qu'ils s'acquittent de

leur amende et inversément.

Les actions en matière d'éthique: sous l'égide de l'Institut suisse de police, un nouveau manuel, servant de base à la formation de tous les policiers romands, est en cours de validation et devrait être mis en vigueur en décembre prochain. De plus, une attention particulière continuera d'être portée aux formations données aux policiers en matière d'éthique et un code de déontologie entrera prochainement en vigueur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 juillet 2009

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 Jacques Antenen, commandant de la police cantonale au 1er août 2009, 078 697 11 18